



NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	28

Objet de la délibération
RESSOURCES HUMAINES Création d'un poste chargé de mission développement économique mutualisé
Référence
3_20220404_4.2.1

Date de la convocation
29/03/2022

Date d'affichage
08/04/2022

L'année deux mille vingt-deux, le quatre avril à 09 heures, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le Multiplexe Gaumont – 3-5 boulevard de Belfort à Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Mme FOURÉ, DECLE, SAVREUX, Mme VERRIER, RIFFLART, DESSEAUX, DEBART, BOCQUILLON, CAPELLE, Mme THIEBAUT, FRANCOIS, GAILLARD, Mme A. LEMAIRE, WATELAIN, DESFOSSÉS, DURIEUX, THUILLIER, Mme LEROY, BABAUT.

Excusés ayant donné procuration :

M. MERCUZOT, pouvoir à Mme FOURÉ
M. FOUCAULT, pouvoir à M. RIFFLART
Mme DELÉTRÉ, pouvoir à M. RIFFLART
Mme RODINGER, pouvoir à Mme VERRIER
M. RENAUX, pouvoir à M. DEBART
Mme PINON, pouvoir à Mme FOURÉ
Mme VANDEPITTE, pouvoir à M. DESSEAUX
M. DELNEF, pouvoir à Mme THIEBAUT
Mme DE WAZIERS, pouvoir à M. DESFOSSÉS

Excusés, absents : Mme SAVARIEGO, DARRAGON, GEST, THÉVENIAUD, DUFOUR, OURDOUILLÉ, DOVERGNE, SURHOMME, QUIGNON, SUIN, DELFOSE, Mme A-M LEMAIRE, Mme CARON-DECROIX, CLIQUET, STOTER, BOHIN, LENGLET, NOBLESSE, MAGNIER, PETIT, Mme HIVER, DINOUEARD, CHEVIN

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme Bénédicte THIEBAUT

La Communauté de communes Territoire Nord Picardie et la Communauté de communes du Val de Somme souhaitent créer un environnement favorable à l'implantation d'entreprises de services ou de commerces de proximité et élaborer une stratégie de développement économique pour leur communauté de communes respectives.

Pour renforcer leurs actions dans ce domaine, chacun des territoires précités souhaitent disposer d'un demi-poste de chargé-e de mission Développement économique.

Aussi, afin de rendre attractif ce recrutement, il est proposé que le Pôle métropolitain recrute un Développeur économique à Temps Complet, à raison de 35h hebdomadaire (ou 1607h annuelle). Cet emploi sera occupé par un agent contractuel correspondant au cadre d'emploi de la filière

Administrative ou Technique, relevant de la catégorie hiérarchique A, la rémunération et le déroulement de carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

L'agent affecté-e à cet emploi sera chargé-e de développer les partenariats pour renforcer l'attractivité économique et la visibilité des 2 EPCI.

Rattaché-e au Pôle métropolitain et en lien direct avec les Communautés de communes Territoire Nord Picardie et du Val de Somme, il/elle assurera la déclinaison d'un plan d'actions sur la base de la stratégie de développement économique de chaque EPCI, le suivi des porteurs de projets, la commercialisation des zones d'activité en lien avec les aménageurs, la dynamisation commerciale des cœurs de villes, bourgs et villages des territoires.

Une convention de prestations de service dans le domaine économique sera mise en place entre le Pôle métropolitain et la Communauté de communes Territoire Nord Picardie d'une part et entre le Pôle métropolitain et la Communauté de communes du Val de Somme d'autre part.

Il est proposé au Comité syndical de valider la création d'un poste « Chargé-e de mission Développeur économique » à temps complet, à raison de 35h par semaine (ou 1607h annuelle). Cet emploi sera occupé par un agent titulaire ou contractuel correspondant au cadre d'emploi de la filière administrative, grade d'Attaché, relevant de la catégorie hiérarchique A. La rémunération et le déroulement de sa carrière correspondront au cadre d'emploi concerné sans oublier un régime indemnitaire correspondant au grade, à ses missions et à ses sujétions.

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré.
A l'unanimité

- VALIDER la création d'un poste « Chargé-e de mission Développeur économique » à temps complet, à raison de 35h par semaine (ou 1607h annuelle). Cet emploi sera occupé par un agent titulaire ou contractuel correspondant au cadre d'emploi de la filière administrative, grade d'Attaché, relevant de la catégorie hiérarchique A. La rémunération et le déroulement de sa carrière correspondront au cadre d'emploi concerné sans oublier un régime indemnitaire correspondant au grade, à ses missions et à ses sujétions.

Fait et délibéré le 4 avril 2022
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Président,
P. RIFFLART